

Bébé secoué : le père condamné à 18 mois ferme

Publié le 12/04/2019 à 04:55 | Mis à jour le 12/04/2019 à 07:35

Hier, au tribunal de Niort, un père a écopé de 3 ans d'emprisonnement, dont dix-huit mois avec sursis, pour avoir secoué son fils âgé de 7 semaines.

Je ne l'ai pas fait exprès. Je voulais seulement jouer avec mon fils. Ces mots auront été répétés par le prévenu à chacune de ses interventions. L'homme âgé de 30 ans, actuellement en détention provisoire, comparait hier devant le tribunal de Niort pour des faits de violences sur son bébé. Le 28 septembre 2018, le mis en cause se retrouve seul chez lui, à Exireuil, avec son nourrisson de 7 semaines. La mère de l'enfant est absente et le bébé ne cesse de pleurer.

“ Un claquement au niveau de sa tête ”

Face à ses cris et ses pleurs, le jeune papa se dit désespéré. « *Je ne savais pas comment m'occuper d'un bébé. Je lui ai donné un biberon pour le calmer.* » Mais rien n'y fait, les pleurs perdurent. « *J'ai alors pris mon fils dans mes bras pour jouer avec lui et il y a eu un claquement au niveau de sa tête. Après ça, il s'est calmé et je l'ai couché avec moi.* » A son retour, la mère de l'enfant remarque aussitôt le comportement inhabituel de son fils : l'enfant est pris de vomissements et de forte fièvre.

“ Vous saviez que vous aviez fait une connerie ! ”

« *Pourquoi n'avoir rien dit à votre compagne sur ce claquement ? Pourquoi n'avez-vous pas appelé les secours ? Ça n'arrive pas comme ça un claquement de la tête d'un nourrisson. Vous saviez que vous aviez fait une connerie ! Alors que les médecins se demandaient si votre enfant souffrait d'une gastro, là encore vous n'avez rien dit* », constate Gérald Faucou, le président du tribunal. Au lendemain des faits, les parents du nourrisson l'emmènent à l'hôpital de Niort. Les examens médicaux révèlent que l'enfant souffre de traumatismes crâniens et de multiples hématomes au niveau du cervelet : il présente tous les symptômes du bébé secoué. La petite victime sera transportée tour à tour à Poitiers puis à Tours, dans un service spécialisé. Son préjudice corporel a été évalué à 45 jours d'ITT (incapacité temporaire de travail). L'enquête d'experts viendra confirmer le diagnostic des médecins : le nourrisson a bien été secoué. Face aux enquêteurs, le prévenu reconnaît avoir « *fumé des joints* » et consommé de l'alcool, comme à son habitude, le jour des faits. Il est placé en détention provisoire dès le 25 octobre 2018. Avocate de la partie civile, Me Sophie Devrainne a tenu à rappeler l'état actuel de la jeune victime. « *Après un coma de dix jours, il allait bien. Aujourd'hui, à 8 mois, il est toujours incapable de s'asseoir et manque de tonicité, son axe gauche est totalement mou. Son avenir est composé de doutes et de questionnements.* » Dès sa prise de parole, la procureure Natacha Rateau a souhaité marquer les esprits en confrontant le prévenu à ses actes, lui demandant de mimer son geste pour expliquer sa façon de « jouer » avec son fils. Elle a requis 3 ans d'emprisonnement, dont 18 mois avec sursis. Le tribunal l'a suivie et a condamné le prévenu à trois ans d'emprisonnement, dont dix-huit mois avec sursis et mise à l'épreuve, une obligation de travail et une obligation de soins, et son maintien en détention. Les juges ont ordonné le retrait de l'autorité parentale. La partie civile reçoit 1 € pour couvrir son préjudice moral. Par ailleurs, une expertise médicale sur l'enfant est ordonnée par le tribunal : en attendant, le prévenu devra verser à la mère de son fils, en sa qualité de représentante légale de la victime, la somme de 5.000 € à titre de provision.

Abonnez-vous pour 1€ le 1er Mois, Sans Engagement

Activez votre accès illimité au journal numérique/p> JE M'ABONNE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL A LA UNE LOCAL DEUX-SÈVRES EXIREUIL A LA UNE FAITS DIVERS JUSTICE



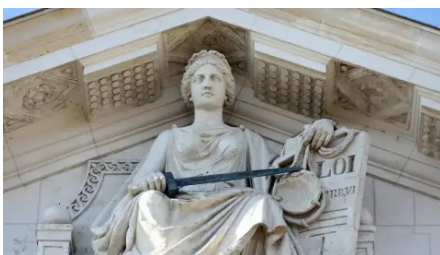
RÉDACTION



SES DERNIERS ARTICLES

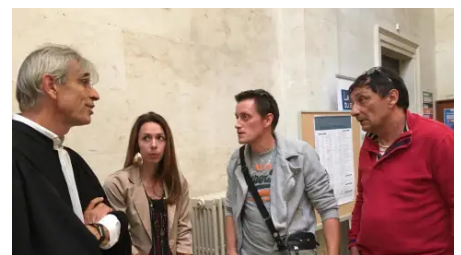
- > [GRATUIT Parthenay : un intérim qui intrigue à la tête de la Ville](#)
- > [Loir-et-Cher : double peine pour l'ancien cadre d'EDF-GDF](#)
- > [GRATUIT Tours : la ville bénie lors d'une cérémonie "historique"](#)

SUR LE MÊME SUJET



Bébé brutalisé à Blois : les parents condamnés

“ Quelque chose l'énerve ? Il cogne ! ”



Mougon-Thorigné : un an de prison ferme pour avoir secoué violemment un bébé

LES PLUS LUS

-
- 1 **GRATUIT** Ils bravent l'interdit pour profiter de la forêt de Loir-et-Cher

 - 2 **GRATUIT** Déconfinement, masques, écoles, commerces et vacances : les annonces d'Édouard Philippe

 - 3 **GRATUIT** Drôle d'ambiance dans les jardins familiaux de Blois tout juste rouverts

 - 4 **GRATUIT** Gestion du confinement à Niort : les réponses du maire

 - 5 **GRATUIT** Covid-19 : 57 morts en Loir-et-Cher ce 19 avril
-